

2. Plan de vigilance du Groupe Bolloré

2.1. Introduction

2.1.1. CONTEXTE JURIDIQUE

Au cours de l'année 2017, la réglementation française s'est enrichie de la loi sur le devoir de vigilance des sociétés mères et entreprises donneuses d'ordre. Son objectif est de responsabiliser les sociétés transnationales afin de prévenir et d'empêcher la survenance de drames, à l'instar de celui du Rana Plaza survenu au Bangladesh en 2013. Les entreprises concernées doivent donc établir un « plan de vigilance ». Les domaines d'application portent sur les atteintes graves liées aux activités d'une société et de sa chaîne d'approvisionnement sur plusieurs aspects :

- les droits humains et libertés fondamentales ;

- la santé et la sécurité des personnes ;
- l'environnement.

Sont ainsi concernées : les filiales, contrôlées directement ou indirectement par la société mère, ainsi que les activités des fournisseurs et sous-traitants avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie.

2.1.2. LES MISSIONS DU GROUPE BOLLORÉ

Fort d'une implantation durable séculaire, et figurant parmi les plus grandes entreprises mondiales, le Groupe Bolloré occupe des positions stratégiques dans trois secteurs d'activités : le transport et la logistique, le stockage d'électricité et systèmes, et la communication.

- À travers son activité de transport et de logistique, le Groupe Bolloré constitue un acteur important du développement économique, du désenclavement des territoires, et de la circulation des biens, proposant un service essentiel, voire vital en ce qu'il met à disposition une offre de service rendant possibles l'import et l'export de marchandises, même dans les zones les plus isolées. Ce réseau de logistique intégrée constitue un véritable moteur de la transformation logistique industrielle de certains territoires.
- À travers ses activités dans les solutions de stockage d'électricité et systèmes, le Groupe Bolloré développe des solutions innovantes et durables

pour proposer une réponse cohérente avec les défis soulevés par les bouleversements climatiques, notamment en matière d'accès à l'énergie.

- Les activités communication sont encadrées par le groupe Vivendi. Ces activités impliquent à la fois adaptabilité et ancrage solide pour proposer une qualité de service constante et optimale quel que soit le contexte, en accord avec la valeur d'excellence portée par le Groupe. Le Groupe Bolloré est néanmoins conscient des impacts potentiels que la conduite de ses activités peut faire peser sur l'environnement et le quotidien de ses parties prenantes.

C'est pourquoi, à travers son approche de vigilance, le Groupe se donne pour objectif d'identifier et de contrôler ses impacts afin de prévenir – et le cas échéant corriger – les situations à risques, et maximiser les externalités positives, dans une perspective de développement durable et partagé.

2.1.3. PÉRIMÈTRE D'ACTION DU PLAN DE VIGILANCE DU GROUPE BOLLORÉ

Conformément à la loi, le périmètre du plan de vigilance du Groupe Bolloré s'applique :

- aux filiales des activités de transport et logistique, couvertes par la division Bolloré Transports & Logistics qui recoupe quatre business units (Bolloré Energy, Bolloré Ports, Bolloré Logistics, Bolloré Railways) ;
- aux filiales des activités de stockage d'électricité et systèmes, comprenant la division Bretagne qui inclut les activités industrielles du Groupe (Blue Solutions, BlueBus, Films plastiques), et la division Blue Systems (IER, Polyconseil).

Sont exclus du plan :

- Vivendi : la Direction RSE de Vivendi s'appuie sur son propre dispositif éthique et plan de vigilance, applicables à ses sociétés, et adaptés à leurs métiers (voir le document d'enregistrement universel 2020 de Vivendi – 3.2.2. Dispositif de vigilance). Pour plus d'informations concernant les activités du Groupe, voir le chapitre 1 – Présentation du Groupe et de ses activités.
- Les participations financières : le plan de vigilance du Groupe Bolloré, conformément à la loi, ne s'applique pas aux sociétés dans lesquelles il détient une participation ne conférant pas le contrôle au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce. Néanmoins, dans une démarche

d'actionnaire responsable, le Groupe Bolloré, lorsqu'il le peut, exerce son devoir de diligence raisonnable notamment au sein du groupe Socfin. Les Conseils d'administration sont en effet l'occasion de faire un point global sur les avancées de Socfin sur la prise en compte des impacts sociaux et environnementaux liés à ses activités. Comme en atteste le PCN belge dans ses derniers communiqués, les mesures mises en place apportent des réponses effectives en particulier pour la résolution des litiges avec les communautés, notamment l'engagement du groupe Socfin de faire certifier l'ensemble de ses plantations africaines selon le standard RSPO, et le partenariat avec l'organisation Earthworm (ex-TFT). La reddition d'informations sur le sujet, à travers le site Internet et le rapport développement durable du groupe Socfin, atteste d'une démarche de transparence permettant un suivi des progrès. Et, s'il apparaît que les termes du plan d'action Socapalm auquel le Groupe avait contribué ne se sont pas, à ce jour, traduits sur le terrain de manière totalement satisfaisante aux yeux de certaines parties prenantes, le Groupe partage l'avis exprimé par le PCN belge dans son communiqué du 26 novembre 2018 selon lequel l'instauration de relations de confiance entre les parties sur le terrain est un processus nécessitant plusieurs années.

2.2. Méthodologie

Le plan de vigilance est établi au niveau de la Direction RSE Groupe, en charge de l'étude, de l'élaboration, des analyses et recommandations devant ensuite être appliquées par les filiales et métiers concernés par les risques identifiés – notamment la Direction des achats, les Directions QHSE, RSE, juridiques, des ressources humaines, de la conformité. Il présente le dispositif et l'approche générale déployée pour instaurer et renforcer sa culture de la vigilance, appliquée au quotidien par ses collaborateurs. L'illustration dans les activités opérationnelles est explicitée au sein des cadres de maîtrise des risques (politique, plans d'action, faits marquants, indicateurs), publiés dans la déclaration de performance extra-financière du Groupe, dont les informations sont vérifiées et auditées annuellement par un organisme tiers indépendant. Plus qu'un exercice de reporting, la déclaration de performance extra-financière du Groupe Bolloré décrit les risques, plans d'action, mesures et indicateurs mis en place pour garantir la maîtrise des enjeux sociaux et environnementaux.

Le plan de vigilance a vocation à être mis à jour de manière régulière et à présenter les nouveaux outils et processus développés pour déployer la démarche vigilance du Groupe sur l'ensemble de ses activités et de sa chaîne de valeur.

Il repose sur son dispositif éthique, articulé autour de deux documents socles : la Charte Éthique et RSE du Groupe et son Code de conduite, mis à jour en 2020, comme explicité au sein du compte rendu du plan de vigilance ci-dessous.

- **La Charte Éthique et RSE** recense les engagements du Groupe en matière de responsabilité environnementale, sociale et sociétale. Elle constitue le socle à partir duquel sont déclinés les engagements plus spécifiques, formalisés par les chartes Groupe (Charte droits humains, Charte Diversité et Inclusion, Charte achats responsables), diffusées à l'ensemble des collaborateurs et également disponibles en ligne.

2 Performance extra-financière du Groupe Bolloré

2. Plan de vigilance du Groupe Bolloré

- **Le Code de conduite** s'impose à toute personne agissant au nom du Groupe Bolloré, et fixe les comportements attendus, aussi bien dans les opérations quotidiennes que dans les situations sensibles. Il formalise les recommandations pour prévenir, identifier, et signaler les agissements contraires, notamment au moyen du dispositif d'alerte professionnel (développé ci-après).

Le dispositif éthique s'appuie sur les standards internationaux de référence suivants :

- les principes directeurs de l'Organisation des Nations unies ainsi que les principes du Pacte mondial ;
- les principes directeurs de l'OCDE ;
- la Charte internationale des droits de l'homme ;
- les Conventions internationales de l'Organisation internationale du travail ;
- les recommandations de l'Agence française anticorruption.

2.2.1. PRINCIPES GÉNÉRAUX DE L'APPROCHE DE VIGILANCE GROUPE

Du fait de la nature et de la diversité de ses implantations géographiques et de ses activités, le Groupe a retenu une approche de la vigilance qui repose sur les principes suivants :

- assurer la conformité du Groupe et de ses relations d'affaires avec les référentiels internationaux les plus pertinents et les législations locales en vigueur lorsqu'elles sont plus exigeantes ;
- porter une attention particulière à ses salariés, fournisseurs et sous-traitants notamment au travers d'une vigilance sur les conditions de travail et des standards de santé et sécurité élevés pour tous ;
- préserver l'environnement grâce à la mesure de l'impact de ses activités et de celles de ses relations d'affaires ainsi qu'à la mise en place d'actions de protection et d'atténuation des risques environnementaux ;
- appliquer une vigilance particulière aux conditions de sécurité et au respect des droits fondamentaux des utilisateurs de ses produits et services et des populations riveraines de ses zones d'activités.

Ces principes traduisent l'ambition du Groupe Bolloré d'opérer en accord avec les meilleurs standards internationaux et conformément à ses engagements RSE, dont l'objectif est de guider l'ensemble des collaborateurs et partenaires commerciaux autour d'un socle de valeurs communes. Ils se déclinent à travers des mesures concrètes, formalisées dans le cadre d'une méthodologie s'appuyant sur une démarche d'amélioration continue. Par ailleurs, pour optimiser son approche, le Groupe Bolloré a procédé à l'identification des priorités sur lesquelles concentrer ses efforts, en termes de plans d'action, de zones géographiques, et d'allocation de ses ressources. Cette démarche vise à l'obtention de résultats effectifs et transposables progressivement à l'ensemble des activités du Groupe, dans toutes ses zones d'implantation, et tend également à renforcer ses processus de vigilance raisonnable.

2.2.2. MISE EN APPLICATION

2.2.2.1. CARTOGRAPHIE DES RISQUES VIGILANCE

Les risques vigilance identifiés en 2017 lors de l'élaboration du premier plan de vigilance du Groupe Bolloré ont été répartis selon trois grandes familles de risques : santé et sécurité des hommes et des femmes intervenant dans nos activités et sur notre chaîne de valeur, protection des droits humains et des libertés fondamentales, et préservation de l'environnement. Dans la mesure où

plus de 96 % du chiffre d'affaires du Groupe représente des activités de services en B-to-B (hors Communication) et non des activités de production destinées à des consommateurs, les enjeux de traçabilité de matières premières apparaissent comme moins matériels pour le Groupe Bolloré.

LE DEVOIR DE VIGILANCE INSCRIT AU CŒUR DU PILOTAGE DE LA STRATÉGIE RSE GROUPE

Ces catégories, cohérentes avec les exigences détaillées par la réglementation, ont été confirmées en 2018, à l'occasion de la cartographie des risques RSE Groupe, réalisée dans le cadre de la mise en œuvre des exigences requises par la déclaration de performance extra-financière et proposant une classification plus détaillée (voir chapitre 2 – 1.1.2. Cartographie des risques extra-financiers du Groupe Bolloré). Les risques vigilance ont ainsi été intégrés au sein de l'uni-

vers de risques RSE Groupe, cotés par les membres des Comités de direction et les représentants des fonctions supports et opérationnelles, inscrivant le devoir de vigilance au cœur du pilotage de la stratégie RSE du Groupe. C'est pourquoi la Direction RSE a ainsi pris parti de détailler les mesures d'atténuation mises en œuvre pour l'ensemble de ces risques RSE et vigilance au sein de sa déclaration de performance extra-financière, comme explicité dans la partie méthodologie.

MUTUALISATION DES RISQUES DPEF ET DEVOIR DE VIGILANCE, TABLE DE CONCORDANCE

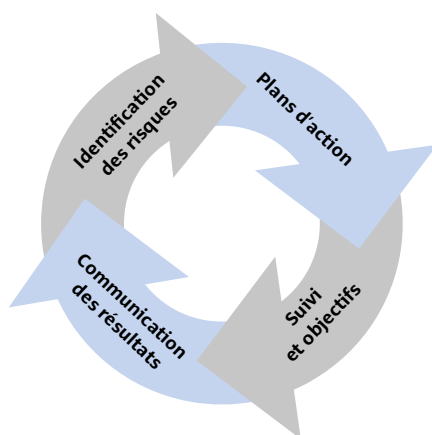
Catégories de risques vigilance (plan de vigilance)	Description du risque	Risques identifiés dans la cartographie des risques extra-financiers du Groupe Bolloré (DPEF)	Gouvernance du risque
Santé et sécurité	Le périmètre du cadre de maîtrise des risques comprend : les collaborateurs du Groupe, les salariés de ses prestataires, fournisseurs et sous-traitants, ainsi que les usagers de ses produits et services, populations riveraines et communautés locales. Une vigilance spécifique est portée sur les activités de manutention et de transport, et tout particulièrement le transport ferroviaire. Le cadre de maîtrise des risques associés à ces enjeux est renforcé par des procédures adaptées et spécifiques. Par ailleurs, le Groupe applique une vigilance constante et un suivi rigoureux des risques sanitaires associés à ses différents territoires d'implantation et déploie les plans d'action et mesures nécessaires.	Santé et sécurité des collaborateurs et des tiers	Directions générales
		Attraction et rétention des compétences	Directions QHSE
		Conditions de travail et dialogue social	Directions RH
Environnement	Les activités du Groupe peuvent avoir des impacts multiples sur l'environnement : pollution de l'eau, des sols et de l'air, pollution sonore et lumineuse, émissions de gaz à effet de serre directes ou indirectes. Les activités de transport et de logistique étant associées à de fortes consommations énergétiques et aux émissions de gaz à effet de serre, le Groupe a identifié son impact carbone comme enjeu prioritaire. Le Groupe n'ayant pas d'activité de production, à l'exception de sa filiale Blue Solutions, il consomme peu de matières premières. La prévention de situation de pollution, d'accidents environnementaux pouvant notamment porter atteinte aux écosystèmes dont dépendent les populations riveraines aux activités du Groupe, et la maîtrise de son empreinte carbone sont encadrées par des procédures et des mesures et plans d'action objectifs, proportionnellement à l'impact environnemental potentiel. Le Groupe intègre par ailleurs les enjeux climatiques dans sa stratégie business en plaçant notamment l'innovation comme pilier de sa démarche à travers les solutions proposées par sa filiale de stockage d'électricité et systèmes.	Pollution locale et transport/stockage des matières dangereuses	Directions générales Directions QHSE Directions RSE
Droits humains et libertés fondamentales	Selon les contextes socio-économiques, politiques et d'implantation, les activités du Groupe peuvent avoir un impact sur les enjeux relatifs aux droits humains (discrimination, mauvaises conditions de travail, travail des enfants et travail forcé, dialogue social, etc.). Le Groupe Bolloré a identifié les trois aspects les plus matériels par rapport à ses activités, sur lesquels il s'engage à déployer une vigilance raisonnable : les droits fondamentaux des travailleurs, les droits fondamentaux des communautés locales, et la contribution à une empreinte sociétale positive, et a formalisé une démarche pour affiner l'identification de ces risques sur ses entités (voir chapitre 2 – 1.2.2.2. Promouvoir les droits humains dans notre chaîne de valeur/Formalisation du plan de progression Groupe). Les risques associés à sa chaîne d'approvisionnement sont détaillés au sein du compte-rendu du plan de vigilance.	Promouvoir les droits humains dans la chaîne de valeur	Directions générales Directions QHSE Directions RH Directions RSE Direction de la conformité et référents éthiques
		Santé et sécurité des collaborateurs et des tiers	Comité de pilotage droits humains

2.2.2.2. PROCÉDURES D'ÉVALUATION, SUIVI DE LA PERFORMANCE ET DES MESURES MISES EN ŒUVRE

À travers le reporting extra-financier annuel et les reporting mensuels QHSE au sein des divisions, plus d'une centaine d'indicateurs de moyens et de résultats sont suivis ajustés et enrichis chaque année, concernant les thématiques sociales, environnementales, sociétales et de gouvernance. Partagées et étudiées en interne dans une logique d'amélioration constante et de suivi de la performance, les données les plus pertinentes sont publiées au sein

de la DPEF. Le processus de collecte, mis à jour par l'intégration d'indicateurs complémentaires, est optimisé chaque année. Les audits externes annuels liés à la DPEF permettent de valider la robustesse des données remontées, illustrant la bonne application des différents cadres de maîtrise des risques du Groupe, s'appuyant notamment sur une approche par cycles de vigilance.

LA MISE EN PLACE DE CYCLES DE VIGILANCE



Dans le cadre de la construction de son dispositif de vigilance, le Groupe Bolloré a élaboré une approche dédiée, afin de répondre aux enjeux identifiés.

Cette approche, par cycles de vigilance, repose sur quatre temps de l'exercice du devoir de vigilance : l'identification des risques, l'élaboration de plans d'action associés, le suivi de ces plans d'action et l'élaboration d'objectifs, et la reddition d'information sur les résultats des dispositifs mise en place.

Elle permet, à chaque étape du cycle, de s'assurer que les choix appropriés sont opérés pour exercer une vigilance raisonnable et effective sur les enjeux prioritaires retenus. L'analyse de la performance des mesures déployées s'adosse ainsi à la mise en œuvre d'actions correctives dans une démarche d'amélioration continue.

Cette méthode entend aussi faciliter la pédagogie des dispositifs de vigilance auprès des différents publics intéressés, permettre leur implication, identifier les points d'amélioration et les adapter le cas échéant. Le Groupe Bolloré explicite cette démarche au sein du compte rendu de son plan de vigilance à travers différents exemples, ci-après.

Par ailleurs, l'élaboration, la mise en œuvre, et le déploiement de son système d'alerte professionnelle confèrent au Groupe de nouveaux outils pour piloter son approche vigilance et mesurer la performance de son approche.

2 Performance extra-financière du Groupe Bolloré

2. Plan de vigilance du Groupe Bolloré

MISE EN ŒUVRE D'UN MÉCANISME D'ALERTE ET DE RECUEIL DES SIGNALEMENTS

En 2018, la Direction de la conformité, la Direction des ressources humaines et la Direction RSE ont travaillé de concert à la révision du système d'alerte existant, qui intègre désormais dans un ensemble les sujets concernant, d'une part, la lutte contre la corruption et le trafic d'influence, et, d'autre part, les thématiques du devoir de vigilance, qui ont été définies et détaillées. En effet, la loi dite « Sapin II » requérant la mise en place d'un système de recueil des signalements similaire à celui exigé par la loi sur le devoir de vigilance, les systèmes ont été développés sur une même plateforme dans un souci de mutualisation et dans le respect des exigences de l'AFA et de la CNIL.

Ce dispositif d'alerte avait fait l'objet de consultations des instances représentatives du personnel en 2019, et renouvelées en 2020 pour adaptation au référentiel de la CNIL relatif aux traitements de données à caractère personnel destinées à la mise en œuvre d'un dispositif d'alertes professionnels.

Son déploiement et les processus de collecte et traitement des signalements sont explicités au sein de la procédure d'alerte, disponible sur le site Internet du Groupe.

Le traitement des alertes est piloté au niveau du siège, et est encadré par le Président du Comité éthique – RSE et anticorruption, qui exerce sa mission en

toute indépendance. La soumission d'une alerte est ouverte à tous : le dispositif permet à tout collaborateur du Groupe Bolloré, de ses partenaires commerciaux, ou toute personne dont les intérêts sont susceptibles d'être affectés par l'activité du Groupe de porter à sa connaissance un crime ou un délit, une violation grave et manifeste de la loi ou du règlement, une menace pour l'intérêt général ou encore des agissements contraires au Code de conduite du Groupe. Les signalements émis au moyen du dispositif d'alerte font l'objet d'une analyse de recevabilité par des référents dédiés selon la nature de l'alerte. Le cas échéant, les alertes feront l'objet d'une enquête permettant d'établir, dans un délai raisonnable, la matérialité des faits qui en font l'objet.

Si une enquête permet d'établir la matérialité d'un manquement signalé et la responsabilité de leurs auteurs présumés, des sanctions disciplinaires et/ou poursuites judiciaires seront prises à l'encontre de la ou les personnes mises en cause. Le Groupe Bolloré assure un traitement confidentiel.

(voir chapitre 2 – 1.2.2.1. Partager une même éthique des affaires et assurer la conformité aux standards les plus stricts).

LA DÉFINITION D'UNE ZONE GÉOGRAPHIQUE PRIORITAIRE

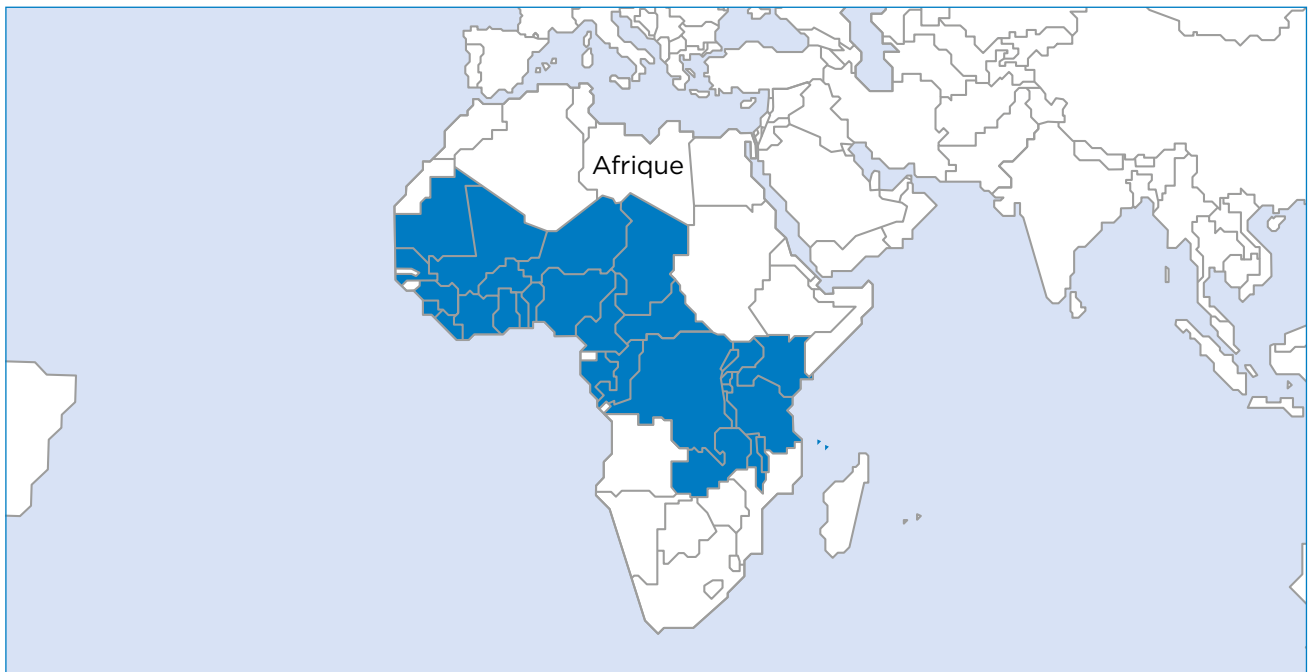
Si la démarche de vigilance du Groupe s'applique sur l'ensemble de son périmètre d'implantation, et s'étend aux activités de ses fournisseurs et sous-traitants, pour optimiser son approche, le Groupe a établi une zone géographique prioritaire sur laquelle il concentre ses actions pour l'exercice de son devoir de vigilance.

Cette zone a été définie selon les critères suivants :

- le nombre de salariés ;
- la présence de l'ensemble des activités sur le territoire ;
- le niveau de l'indice de développement humain des pays concernés.

Les effectifs des filiales implantées dans ces pays représentent en effet 80 % des effectifs du Groupe hors OCDE.

Cette approche par l'identification de la zone prioritaire, amenée à évoluer au regard des chantiers en cours en matière d'affinage de la cartographie des risques, permet de dédier les ressources adaptées, afin d'améliorer les dispositifs de vigilance existants et de tirer les enseignements utiles à leur duplication sur les autres zones d'opérations. Centrée sur 25 pays de l'Afrique subsaharienne et centrale, cette zone prioritaire est représentée en bleu sur la carte.



Pays de la zone géographique prioritaire : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Ghana, Kenya, Liberia, Malawi, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Ouganda, République centrafricaine, République de Guinée, République démocratique du Congo, Sénégal, Sierra Leone, Tanzanie, Tchad, Togo, Union des Comores, Zambie

2.3. Compte rendu de la mise en œuvre du plan de vigilance

Le compte rendu du plan de vigilance 2020 du Groupe Bolloré se décline en plusieurs axes :

- infographie de la mise en œuvre du plan de vigilance du Groupe Bolloré ;
- focus sur la structuration de la démarche achats responsables Groupe ;

- illustration de l'approche par cycles de vigilance du Groupe et proposition d'exemples concrets 2020 ;
- tableau des indicateurs vigilance.

2.3.1. INFOGRAPHIE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE VIGILANCE DU GROUPE BOLLORÉ

	2017 à 2019	2020
Cartographie des risques	<ul style="list-style-type: none"> Mutualisation de l'approche vigilance avec la stratégie RSE Groupe (définition d'un univers de risques vigilance et cotation des risques RSE avec les Comités de direction) Priorisation de la thématique droits humains (mise en place d'un Comité de pilotage et élaboration d'une cartographie spécifique BTL intégrant des critères géographiques approfondis) 	<ul style="list-style-type: none"> Lancement du questionnaire droits humains sur le périmètre Bolloré Transport & Logistics pour affiner la cartographie des risques droits humains Groupe (voir chapitre 2 – 1.2.2. Agir avec intégrité dans la conduite de nos affaires et promouvoir les droits humains dans nos activités) Élaboration et paramétrage d'un outil d'évaluation pour mesurer le degré de vigilance à apporter sur les fournisseurs et sous-traitants constituant la chaîne d'approvisionnement
Actions mises en œuvre	<p>Actions transverses vigilance</p> <ul style="list-style-type: none"> Formalisation des cadres de maîtrise des risques RSE au sein des DPEF du Groupe, régulièrement mis à jour et complétés par les ateliers de maîtrise organisés avec les métiers porteurs des risques Élaboration de la démarche d'approche par cycles de vigilance Formalisation de la démarche éthique Groupe et du système d'alerte, poursuivie en 2020 Mission pilote en Côte d'Ivoire pour confronter l'univers des risques Groupe à la réalité opérationnelle <p>Environnement</p> <ul style="list-style-type: none"> Cadre de maîtrise des risques environnementaux Groupe (voir chapitre 2 – 1.2.3. Innover face aux grands enjeux environnementaux) Constitution d'un groupe de travail pour répondre au CDP et amorce d'une stratégie climat <p>Santé et sécurité des personnes</p> <ul style="list-style-type: none"> Cadre de maîtrise des risques santé et sécurité Groupe (voir chapitre 2 – 1.2.1. Fédérer et protéger les femmes et les hommes, première force de l'entreprise), applicable aussi bien pour les salariés directs que pour les salariés des entreprises sous-traitantes Développement et renforcement des certifications sur nos activités <p>Éthique et droits humains</p> <ul style="list-style-type: none"> Cadre de maîtrise des risques sociaux Groupe Cadre de maîtrise des risques droits humains Groupe Cadre de maîtrise des risques sociétaux Formalisation de la Charte droits humains et d'un plan d'action Groupe dédié Formalisation de la Charte Diversité et Inclusion et plan d'action diversité déployé par la DRH de BTL (voir chapitre 2 – 1.2.2. Agir avec intégrité dans la conduite de nos affaires et promouvoir les droits humains dans nos activités) 	<p>Actions réalisées</p> <p>Poursuite du déploiement du plan d'action droits humains Groupe</p> <ol style="list-style-type: none"> Amélioration de la communication des outils et processus par la solidification du réseau d'interlocuteurs et le recours aux newsletter Groupe Formalisation du dispositif éthique et affinage de la cartographie des risques aussi bien sur les entités directes que sur la chaîne d'approvisionnement Déploiement d'une campagne de sensibilisation avec l'élaboration et la diffusion d'un e-learning vigilance et droits humains, destiné à l'ensemble des collaborateurs (voir chapitre 2 – 1.2.2. Agir avec intégrité dans la conduite de nos affaires et promouvoir les droits humains dans nos activités) <p>Élaboration de la stratégie climat</p> <ul style="list-style-type: none"> Première phase de revue du bilan carbone en accompagnement avec des cabinets experts Définition d'objectifs carbone et construction de la feuille de route climat (en cours d'élaboration) : cette démarche sera soumise pour validation à la Direction générale (voir chapitre 2 – 1.2.3. Innover face aux grands enjeux environnementaux) <p>Publication du dispositif éthique renforcé</p> <ul style="list-style-type: none"> Publication de la Charte éthique et RSE Groupe Publication du Code de conduite Finalisation du déploiement du système d'alerte <p>Structuration d'une démarche achats vigilance</p> <ul style="list-style-type: none"> Publication de la Charte achats responsables et d'une clause RSE Sensibilisation des équipes achats en central et en local pour assurer la bonne appropriation des outils dans chaque famille Lancement d'une démarche affinée de cartographie des risques au sein de la chaîne d'approvisionnement <p>Mise à jour des cadres de maîtrise des risques sociaux, environnementaux et sociétaux au sein de la DPEF 2020</p> <ul style="list-style-type: none"> Élaboration d'objectifs Groupe par risques RSE identifiés, validés par le Comité éthique - RSE et anticorruption <p>Illustration de l'approche du Groupe à travers des exemples de cycles de vigilance 2020</p> <ul style="list-style-type: none"> Cycle de vigilance en réponse à la crise sanitaire Cycle de vigilance des procédures de stockage et transport de matières dangereuses Cycle de vigilance au sein des activités mining de Bolloré Logistics

2 Performance extra-financière du Groupe Bolloré

2. Plan de vigilance du Groupe Bolloré

OBJECTIFS 2020-2021	<ul style="list-style-type: none">• Poursuivre l'amélioration du dispositif éthique et développer des engagements et outils cohérents et partagés• Publier une Charte Éthique et RSE et un Code de conduite renforcé en termes de droits humains• Élaborer des démarches de terrain alignées et des indicateurs pertinents :<ul style="list-style-type: none">→ Objectif partiellement atteint en 2020 et reconduit pour 2021 : des indicateurs vigilance ont été identifiés (voir le tableau des indicateurs à la fin du plan) et un chantier de formalisation d'un reporting éthique a été lancé. Cependant les démarches terrains sont limitées en raison du contexte sanitaire : les actions de sensibilisation à distance ont été privilégiées cette année• Poursuivre les campagnes de sensibilisation et formation des équipes de l'ensemble des entités de la zone prioritaire :<ul style="list-style-type: none">→ Objectif partiellement atteint en 2020 et reconduit pour 2021 : le déploiement de l'e-learning est un succès avec près de 50 % des collaborateurs formés au 31 décembre 2020 soit cinq mois après son lancement. Cependant les contraintes liées à la crise sanitaire ont freiné son déploiement dans la zone prioritaire vigilance→ L'élaboration d'un projet de e-learning au code de conduite, traitant des thématiques du devoir de vigilance, a été lancé en 2020 et sera déployé en 2021.• Déployer une stratégie d'achats responsables :<ul style="list-style-type: none">→ Objectif atteint pour les achats centraux et en cours de déploiement en local.
OBJECTIFS 2021-2022	<ul style="list-style-type: none">• Améliorer l'ouverture de la démarche de vigilance aux parties prenantes externes (en cours)• Définir une trajectoire de long terme objectivée (en cours : des objectifs de court terme ont été fixés pour chacun des risques)• Élaborer des plans d'action adaptés et objectivés selon les résultats de la cartographie des risques droits humains BTL
OBJECTIFS LONG TERME	<ul style="list-style-type: none">• Déployer une culture de la vigilance adaptée à l'ensemble des métiers, des différentes responsabilités et des risques potentiels• Formaliser une démarche d'identification et de dialogue parties prenantes
ENJEUX D'AMÉLIORATION	<ul style="list-style-type: none">• Éventail d'enjeux extrêmement différents selon les métiers et les territoires d'implantation• Différence de maturation des politiques selon les activités et complexité organisationnelle et opérationnelle• Elaboration des indicateurs de suivi et des indicateurs de performance

Le compte rendu du plan de vigilance reprend les éléments socles de sa méthodologie. Cette infographie vise à représenter la démarche d'amélioration continue de l'approche vigilance du Groupe Bolloré d'une manière synthétique. Les politiques, plans d'action et indicateurs déployés pour mesurer la performance de la maîtrise des risques RSE, et notamment en matière de

préservation de l'environnement, de la santé et de la sécurité des personnes, et du respect des droits humains, sont explicités et développés au sein de la déclaration de performance extra-financière du Groupe, conformément à l'approche de mutualisation des risques.

2.3.2. DÉMARCHE DE VIGILANCE AU SEIN DE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Le Groupe a lancé un premier chantier d'identification des risques et enjeux sociaux, droits humains et environnementaux associés aux activités de sa chaîne d'approvisionnement en 2018. Cette démarche, présentée dans les comptes rendus des plans de vigilance des années précédentes, a permis d'établir un état des lieux des outils et process mobilisés dans la phase de sélection des prestataires, fournisseurs et sous-traitants, selon les différentes familles d'achats du Groupe. Cette approche a permis d'effectuer une première sensibilisation aux enjeux du devoir de vigilance parmi les acheteurs, et a

notamment abouti à la nomination de référents éthiques et RSE au sein des grandes familles d'achats.

Des ateliers de travail sont ainsi organisés régulièrement afin de faire le bilan de l'existant, optimiser l'élaboration et la bonne appropriation des nouveaux process et outils, former et sensibiliser les équipes aux enjeux du devoir de vigilance ainsi qu'à la stratégie RSE Groupe.

Conformément à l'engagement du Groupe, la Direction RSE a poursuivi en 2019 et 2020 un affinage de cartographie des risques au sein de la chaîne d'approvisionnement en collaboration avec les référents RSE des équipes achats.

2.3.2.1. STRUCTURATION DE LA DÉMARCHE VIGILANCE AU SEIN DE LA DIRECTION ACHATS DU GROUPE BOLLORÉ

Conformément aux engagements exprimés au sein du plan de vigilance 2019, la Direction RSE a organisé un chantier de formalisation de sa démarche « achats vigilance », conjointement avec la Direction de la conformité, et les Directions juridiques du Groupe. Cette démarche de vigilance se décline en trois actions

concrètes : la publication de la Charte achats responsables Groupe, l'élaboration d'une clause RSE, et l'affinage de la cartographie des risques vigilance au sein de la chaîne d'approvisionnement.

PUBLICATION D'UNE CHARTE ACHATS RESPONSABLES GROUPE

Les travaux initiés par le Groupe dès 2017 pour structurer et solidifier sa démarche de vigilance au sein de sa chaîne d'approvisionnement ont abouti à l'élaboration et la publication de la Charte achats responsables Groupe. Issue de plusieurs années d'échanges avec les différentes parties prenantes (clients, agences de notations, collaborateurs), elle constitue le socle de la démarche de vigilance à déployer dans la chaîne d'approvisionnement. Signée en juillet 2020 par le Directeur des achats Groupe et validée en Comité éthique, cette charte s'inscrit dans le dispositif éthique Groupe et définit :

- les principes ayant vocation à assurer des relations commerciales éthiques et durables avec les sous-traitants et fournisseurs de biens et de service ;

- les différents engagements du Groupe envers ses partenaires commerciaux. Ce double engagement traduit la volonté du Groupe de déployer tous les efforts nécessaires pour prévenir et diminuer les risques dans sa chaîne de valeur dans une démarche de dialogue, de réciprocité et d'accompagnement avec ses fournisseurs et sous-traitants. Disponible sur le site Internet, cette charte a vocation à être transmise dans le cadre de toute nouvelle relation contractuelle.

ÉLABORATION D'UNE CLAUSE RSE

Dans l'optique de privilégier les partenaires commerciaux respectueux de ses principes, la Direction RSE Groupe a élaboré une clause RSE en collaboration avec les Directions juridiques, la Direction achats et la Direction de la conformité Groupe. Cette clause vise à ancrer l'importance des engagements décrits dans le dispositif éthique dans les process de contractualisation.

Si l'objectif de ces documents est de constituer un socle commun, adapté selon les métiers, filiales et implantations du Groupe, la Direction des achats

Groupe présente la spécificité d'avoir développé des procédures, modalités de référencements, et outils dédiés selon les organisations de ses différentes familles d'achats. C'est pourquoi, afin d'optimiser l'implémentation la plus fluide et la plus efficace possible des engagements Groupe, des chantiers dédiés se poursuivront courant 2021 avec les équipes achats pour assurer la bonne appropriation de ces outils.

AFFINAGE DE L'IDENTIFICATION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX DIFFÉRENTES FAMILLES D'ACHATS DU GROUPE

En 2020, les travaux initiés depuis 2017, et étoffés chaque année, ont abouti à l'élaboration d'une méthodologie dédiée. La Direction de la conformité Groupe a ainsi formalisé une politique d'évaluation de l'intégrité des fournisseurs et sous-traitants décrivant le processus consistant à apprécier le risque spécifique induit par la relation entretenue, ou qu'il est envisagé d'entretenir, avec un fournisseur ou sous-traitant donné, pour le périmètre des activités de transport et de logistique dans un premier temps. Dans une perspective d'optimisation et d'alignement sur les méthodologies existantes, un outil de cartographie des risques spécifique vigilance est en cours de développement en interne pour compléter cette procédure sur les aspects RSE. Cet outil a vocation à proposer

une première identification des risques sur la base d'études et d'échelles d'évaluations développées par des organismes internationaux de références sur les aspects ESG (notamment le Global Slavery Index, ou encore l'Indice de développement humain de l'ONU). À partir de ces indices de notation, le Groupe a élaboré un index de criticité sur les enjeux sociaux et droits humains selon l'implantation géographique ou l'origine de ses fournisseurs et sous-traitants, qui permettra de classer les fournisseurs en plusieurs catégories (risque faible, risque modéré, risque élevé, risque prioritaire). Cet outil sera déployé dans un projet pilote en 2021 au sein du département des achats infrastructures et immobiliers.

2.3.2.2. COMPTE RENDU DE LA DÉMARCHE DE VIGILANCE AU SEIN DE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT GROUPE

Si l'adhésion aux valeurs et engagements du Groupe composant son dispositif éthique constitue un critère primordial dans la sélection du partenaire, les spécificités organisationnelles des différentes familles d'achats du Groupe impliquent d'identifier les risques prioritaires en fonction des catégories et sous-catégories d'achats, mais également des territoires et le déploiement

de procédures adaptées. Le département achats du Groupe est ainsi organisé autour de quatre grandes familles d'achats : les achats généraux ou achats hors production, les achats relatifs au fret – spécifiques aux activités de la commission de transport, les achats immobiliers et infrastructures, ainsi que les achats de matériel nécessaire aux activités d'exploitation.

ACHATS HORS PRODUCTION

Périmètre

Cette catégorie renvoie aux approvisionnements utilisés dans le fonctionnement quotidien de l'entreprise en dehors des activités de production. Le département des achats hors production gère l'intégralité du périmètre Bolloré, incluant Vivendi, de manière centralisée au siège.

Sous-catégories

Informatique et télécommunications, voyages d'affaires, *service & facilities*, automobile et téléphonie.

Risques

Cette catégorie renvoie à de nombreux produits et services, pouvant être associés à des enjeux de vigilance importants. Par exemple, les achats relatifs aux voyages et à l'automobile ont un impact environnemental associé aux enjeux des émissions de gaz à effet de serre, et les achats de services (prestations de ménage, restauration, sécurité) peuvent être concernés par des enjeux sociaux et droits humains selon la zone géographique.

Processus vigilance spécifique

Des critères relatifs à la prise en compte de la RSE ainsi que des droits humains sont intégrés au questionnaire de due diligence des fournisseurs, sous-traitants et intermédiaires du Groupe, questionnaire envoyé en amont de la relation d'affaire, comprenant une vingtaine de questions ouvertes et fermées (par exemple : âge minimal contractuel appliqué, modalités de définition des

salaires minimaux et heures de travail hebdomadaires, existence d'un système de management de l'environnement, de la santé et de la sécurité, critères de sélection des fournisseurs, etc.). L'analyse des réponses prévoit également d'intégrer un screening, en utilisant un outil externe permettant d'identifier les éventuelles controverses relevant de la RSE liées à chacune des sociétés. Le questionnaire est envoyé en priorité aux fournisseurs identifiés comme étant les plus à risques selon la cartographie retenue.

Actions en cours

- Poursuite de la sensibilisation et formation des acheteurs sur les enjeux de vigilance relatifs à leur périmètre.
- Identification des fournisseurs stratégiques pour lancer un projet pilote d'évaluation : le déploiement du référencement des fournisseurs stratégiques sur la plateforme EcoVadis a été amorcé fin 2020 et se poursuivra courant 2021.
- Sur la base du panel identifié, réalisation d'un questionnaire adapté par sous-catégories avec une priorité sur les achats *service & facilities* en matière de droits humains, et une priorité sur les achats de voyages concernant les aspects environnementaux : chantier programmé pour 2021-2022.
- Insertion de la clause RSE dans les process des achats généraux.

Indicateur

62 % des acheteurs de l'équipe achats généraux formés sur les enjeux vigilance, objectif de déploiement à 100 % fin 2021.

ACHATS DE FRET

Périmètre

Cette catégorie renvoie à la sélection de solutions et prestations d'affrètement pour le transport de marchandises, et concerne ainsi spécifiquement les activités de commission de transport de Bolloré Logistics.

Sous-catégories

Transport maritime, transport aérien et transport routier.

Risques

Concernant le fret maritime et aérien, le Groupe traite majoritairement avec un panel de partenaires identifiés, dans le cadre de contrats globaux comprenant de nombreuses clauses intégrant les enjeux éthiques. Le Groupe a par ailleurs choisi de concentrer une démarche de vigilance spécifique sur les achats de transport routiers. De nombreux territoires africains présentant des déficits infrastructurels, les achats routiers sont associés à des enjeux spécifiques (choix de prestataires plus restreint, nécessité de formation des chauffeurs sous-traitants aux standards santé-sécurité du Groupe, nombre important de partenaires aux profils extrêmement variés selon les territoires, etc.).

Processus vigilance spécifique

Mise en place d'une procédure de due diligence (intégrant les dispositions de la loi Sapin II et plan de vigilance) pour les fournisseurs majeurs du transport

maritime et aérien (70 % des achats de capacité de fret tous modes confondus), exigence d'un engagement de conformité avec les documents du dispositif éthique du Groupe, et revue d'affaires mensuelles intégrant des exigences environnementales contractualisées. Un questionnaire RSE a également été développé spécifiquement pour les activités de la commission de transport, intégrant notamment des critères environnementaux.

Concernant les fournisseurs de prestation de transport par route, mise en place d'un autoréférencement obligatoire par le biais d'un questionnaire intégrant des volets éthiques, développement durable, et QHSE, ainsi que de la soumission de pièces justificatives (100 % de transporteurs routiers actifs ont été référencés fin 2018).

Actions en cours

- Poursuite de la démarche de sensibilisation et formation des équipes des achats de fret sur les enjeux vigilance.
- Cartographie des fournisseurs routiers prioritaires, selon les territoires d'implantation, d'opération ainsi que selon le volume d'achats : chantier mis en attente, cette démarche sera adaptée selon la finalisation du paramétrage de l'outil de cartographie des risques développé en interne.
- Nomination d'une référente « offre durable » concernant les achats de fret maritime de Bolloré Logistics.
- Adaptation des process vigilance sur les outils spécifiques au secteur du transport route.

2 Performance extra-financière du Groupe Bolloré

2. Plan de vigilance du Groupe Bolloré

Indicateurs

- **Maritime** : en 2020, 92 % des partenaires (en termes de volumes) ont reçu le questionnaire de due diligence, le Code de conduite, et la Charte RSE.
- **Aérien** : en 2020, 74 % des partenaires (en termes de volumes) ont reçu le questionnaire de due diligence, le Code de conduite et la Charte RSE. L'objectif pour fin 2021 est d'uniformiser les process pour regrouper tous les documents éthiques et RSE à insérer dans la relation contractuelle, clause

RSE comprise, pour toucher l'intégralité des fournisseurs référencés du secteur maritime et aérien.

- 45 % de l'équipe achats fret formée sur les enjeux de vigilance (périmètre : services du Middle Office Global, Middle Office Solution Corporate, Middle Office Sea LCL, Middle Office Air Freight, Middle Office Land Freight, et Strategic Partnerships for Freight Forwarding) avec un objectif de déploiement à 100 % d'ici fin 2021.

ACHATS INFRASTRUCTURES ET IMMOBILIERS

Périmètre

Cette catégorie est gérée en central pour l'ensemble du Groupe pour les projets importants et/ou complexes, impliquant des montants élevés (plus de 300 000 euros). Les projets plus modestes sont gérés par les équipes en local.

Risques

Si ces achats peuvent parfois constituer un volume très important dans le cadre de lancement de nouveaux projets, la part de cette catégorie d'achats par rapport au global n'est pas constante. Au-delà des impacts environnementaux associés aux projets de construction, une vigilance spécifique doit être portée en fonction des zones géographiques dans la mesure où les prestations liées aux travaux peuvent – sur certains territoires – présenter des risques en matière de sécurité, de conditions de travail et d'hébergement. En effet, les projets de construction peuvent notamment faire intervenir beaucoup de main-d'œuvre, des travailleurs locaux ou étrangers intervenant au sein de contextes sanitaires, économiques, infrastructurels ou encore culturels qui peuvent varier considérablement d'un territoire à un autre.

Processus vigilance spécifique

En plus de l'annexion des codes de conduite et exigences QHSE classiques, la plupart des principaux contrats de construction à l'international (type contrat FIDIC) ou en France intègrent déjà des éléments relevant du devoir de vigilance. Ainsi, dans le cadre des contrats de sous-traitance figurent des exigences sur le traitement du personnel concernant : la prévention du sida, le respect des droits des travailleurs étrangers, les mesures contre les insectes et nuisibles, l'interdiction de l'alcool, de la drogue, des armes et munitions, le respect des coutumes religieuses locales, les modalités d'accès à une alimentation

convenable et à de l'eau pour les travailleurs, les conditions de prise en charge des funérailles en cas d'accidents mortels, l'interdiction du travail forcé et du travail des enfants, la non-discrimination et l'égalité des chances, la représentation des salariés et l'organisation syndicale, etc. Par ailleurs, selon les enjeux identifiés, des études d'impact socio-environnemental sont menées en amont des projets, permettant d'aborder des thématiques transverses (environnement, biodiversité, impact sur l'économie locale, etc.).

Actions en cours

- Sensibilisation et formation des équipes : organisation d'un webinar pour le premier semestre 2021 pour sensibiliser les référents en local (Haïti, Guinée, Sénégal, Côte d'Ivoire, Ghana, République démocratique du Congo, Bénin, Timor oriental).
- Systématiser les études d'impact environnemental et social préalables aux projets de construction pour lesquels ce type d'étude est pertinent.
- Développer et affiner l'identification des risques vigilance par territoires : les achats travaux et infrastructures ont été choisis dans le cadre d'un projet pilote pour déployer l'outil de cartographie des risques vigilances développé par le Groupe.

Indicateurs

- 84 % de l'équipe formée, objectif de déploiement à 100 % fin 2021.
- Annexion de la Charte achats responsables dans 57 % des contrats sur l'année 2020 (annexion à 100 % au sein des contrats depuis la publication du document en juillet).
- Insertion de la clause RSE dans 13 % des contrats sur l'année 2020 (insertion à 100 % au sein des contrats depuis la validation de la clause en septembre).

ACHATS INDUSTRIELS

Périmètre

Une équipe en central gère les achats de matériels spécifiques aux activités industrielles du Groupe, majoritairement implanté en Afrique (ex. : engins de levage, locomotives, etc.), sur les domaines portuaires, logistique et énergie.

Risques

Les achats réalisés en central sont majoritairement destinés à l'Afrique, qui concentre une grande part des activités d'exploitation. Cependant, étant donné les caractéristiques des besoins en matériel industriel, à l'exception de quelques produits comme le carburant ou les pièces détachées, ils sont importés de différents continents, et ont une empreinte carbone conséquente. Cette famille d'achats inclut également les activités de productions de la filiale de stockage d'électricité et systèmes du Groupe. En termes de sécurité des usagers des produits Blue Solutions, notamment relative à l'usage de la batterie LMP®, Blue Solutions est la seule entreprise à maîtriser une technologie « tout solide », pour la fabrication des batteries, ce qui a l'avantage d'écartier les risques environnementaux liés à l'écoulement de liquides dangereux, ou à la formation d'atmosphère explosive en milieu confiné. Ses batteries sont exemptes de SVHC (Substance of Very High Concern) selon le règlement REACH, et de CMR (produits cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction) selon le règlement CLP, et ne comprennent par ailleurs ni cobalt, ni nickel, ni aucun des minerais visés par le règlement européen.

Processus vigilance spécifique

Au sein de la division Stockage d'électricité et systèmes, Blue Solutions a élaboré un document recensant les exigences développement durable fournisseurs, intégrant notamment des enjeux spécifiques droits humains (travail forcé et travail des enfants, notamment). Par ailleurs, les entités Bluebus et batteries ont réalisé un audit droits humains, respectivement en 2018 et 2019, dont les conclusions n'ont relevé aucun écart. Des critères RSE sont intégrés en amont de la sélection des nouveaux fournisseurs des activités de la division Bretagne de Blue Solutions, qui s'appuie sur une politique achats intégrant des critères environnementaux.

Si l'activité de production de batteries génère moins de 3 % du chiffre d'affaires Groupe (hors Communication), conformément aux engagements formalisés dans le dispositif éthique et à la démarche achats responsables du Groupe, une vigilance spécifique est portée sur l'approvisionnement en lithium. La division Bretagne s'approvisionne auprès de quatre fournisseurs, mais 90 % de l'approvisionnement provient d'un des leaders du marché, garantissant la traçabilité des minerais (majoritairement d'Australie) et dont les sites de transformation sont certifiés ISO 14001, ISO 45001 et ISO 9001. Par ailleurs, des critères droits humains et environnementaux sont intégrés dans le cadre de la certification IATF 16949 et une démarche d'audit est prévue.

Actions en cours

- Sensibilisation et formation des équipes.
- Organisation de réunions de travail pour déterminer les sous-catégories d'achats industriels et affiner la cartographie des risques.
- Élaborer des questionnaires d'évaluation des fournisseurs après avoir identifié un panel.

Il est à noter toutefois que la mise en œuvre de mesures de vigilance raisonnable peut être mise à l'épreuve en fonction des contextes de certaines régions. En effet, il arrive fréquemment que certains fournisseurs ou prestataires n'aient pas de concurrents sur le marché local, régional ou même national (pour des prestations comme les travaux sur les voies ferrées ou l'approvisionnement en huile par exemple). Les entités du Groupe ont donc parfois une influence et une marge de manœuvre restreinte quant à la prise en compte de critères RSE dans le choix du fournisseur.

Indicateur

53 % de l'équipe formée, objectif de déploiement à 100 % fin 2021.

2.3.2.3. OBJECTIFS

OBJECTIFS FIXÉS AU SEIN DU COMPTE RENDU DU PLAN DE VIGILANCE 2019

- Élaborer une charte achats vigilance Groupe établissant les engagements fondamentaux valables pour toutes les familles d'achats.
 - Objectif atteint avec la publication de la Charte Achats Responsables en juillet 2020. Le document, intégré au dispositif éthique du Groupe, a été communiqué aux Directions achats dans un premier temps, puis à l'ensemble des collaborateurs. Il constitue le socle d'engagements à partir de laquelle découleront des politiques internes spécifiques pour encadrer les enjeux associés aux différentes familles d'achats.
- Poursuivre la campagne de sensibilisation et de formation des équipes achats sur les enjeux RSE et vigilance pour optimiser le déploiement, la formalisation en processus, et l'application des engagements du Groupe.
 - Objectif atteint avec la priorisation de la diffusion du module de sensibilisation droits humains aux équipes achats et la poursuite des ateliers de travail qui ont conduit à la formalisation de la clause RSE et l'intégration progressive de cet outil dans les processus existants.

OBJECTIFS 2021-2022

- Poursuivre le déploiement du module de sensibilisation droits humains pour former 100 % des équipes achats en central en 2021 et à termes auprès des équipes locales.
- Poursuivre la bonne appropriation des engagements du Groupe en matière de vigilance sur sa chaîne d'approvisionnement en intégrant la Charte achats responsables et la clause RSE dans 100 % des relations contractuelles d'ici à 2022.
- Finaliser la cartographie des risques achats afin de proposer des plans d'action dédiés aux enjeux identifiés dans les différentes familles, en priorisant des catégories de fournisseurs et sous-traitants.

2.3.3. APPROCHE PAR CYCLE DE VIGILANCE

L'approche par cycle de vigilance (voir 2.2. Méthodologie) explicite la méthodologie utilisée par les collaborateurs dans le cadre de la maîtrise des risques identifiés. Elle permet d'illustrer la démarche du Groupe à travers différents exemples concrets, et pertinents en ce qu'ils renvoient à des enjeux transverses (environnement, sociaux et droits humains, santé et sécurité) :

- cycle de vigilance en réponse à la crise sanitaire ;
- cycle de vigilance des procédures de stockage et transport de matières dangereuses ;
- cycle de vigilance mining.

2.3.3.1. CYCLE DE VIGILANCE EN RÉPONSE À LA CRISE SANITAIRE

IDENTIFICATION DU RISQUE

Activités : l'ensemble des collaborateurs et métiers des activités du Groupe Bolloré.

Pays identifiés : l'intégralité du périmètre d'implantation Groupe.

Risques : maladie infectieuse émergente très localisée dans les premiers mois de l'année 2020, l'épidémie provoquée par le coronavirus SARS-CoV-2 s'est déployée mondialement jusqu'à devenir une pandémie, exigeant la mise en place de mesures spécifiques en raison de la contagiosité et la dangerosité du

virus, pour les personnes à risques en particulier. Le premier enjeu majeur identifié par le Groupe renvoie à son engagement RSE porté par l'axe social de sa stratégie : la protection de la santé et de la sécurité des femmes et des hommes exposés dans le cadre de leurs activités. Le second enjeu majeur renvoie à la continuité des activités du Groupe : le Groupe a en effet été identifié comme fournisseur de services essentiels, notamment en matière d'acheminement des produits et marchandises jugés prioritaires.

TRAITEMENT DU RISQUE

Gouvernance : Directions ressources humaines, Directions QHSE, Direction générale et directions locales, cellule de crise Groupe et cellules de crises au sein des différentes business units.

Outils : la criticité de ces enjeux implique la collaboration de toutes et tous ainsi que le déploiement d'outils et de process adaptés aux spécificités organisationnelles et opérationnelles des différentes activités du Groupe.

- Mesures générales :
 - élaboration de plans d'urgences pour les différentes business units ;
 - déploiement des stratégies vers les directions locales (renforcement des dispositifs de prévention en pourvoyant les salariés et les installations d'équipements adéquats, mise en place de mesures adaptées dans les pays où un confinement était requis, aménagement pour permettre le télétravail lorsque cela est possible, et le travail sur site en respectant la distanciation sociale et les restrictions de déplacements le cas échéant) ;
 - organisation de sessions de sensibilisation dédiée à la prévention de la propagation du virus et à l'accompagnement les collaborateurs dans l'adaptation de leur organisation de travail ;
 - mobilisation aux côtés de nos parties prenantes (clients, fournisseurs, sous-traitants) pour faciliter la continuité de nos activités et renforcement de la vigilance sur le strict respect des délais de paiement fournisseurs pour ne pas pénaliser leur trésorerie ;
 - soutien d'initiatives solidaires à travers le monde pour contenir la propagation du virus, venir en aide aux plus démunis, ou encore soutenir l'économie locale (don de kits de lavage des mains à des structures locales en Côte d'Ivoire, prestation à titre gracieux d'acheminement de denrées agroalimentaires, levées de fonds, etc.) (voir chapitre 2 – 1.2.4. S'engager à long terme pour le développement des territoires).

- Spécificités Bolloré Ports & Railways :
 - La Commission de transport du Groupe a démontré sa capacité à assurer la continuité des flux de ses clients avec :
 - augmentation du nombre d'heures de formation santé-sécurité dispensées aux sous-traitants ;
 - consécration de la Journée mondiale de la sécurité de 2020 à la communication du plan de prévention des mesures sanitaires.
- Spécificités Bolloré Logistics :
 - La Commission de transport du Groupe a démontré sa capacité à assurer la continuité des flux de ses clients avec différentes mesures :
 - adaptations organisationnelles pour la continuité de sa mission (rotation des charters aériens, innovation technique et déploiement de nouveaux outils en matière de gestion des opérations de transport) ;
 - constitution de stocks stratégiques d'équipements de protection et priorisation selon les risques identifiés dans les différents territoires d'opérations ;
 - développement du plan de réponse Covid-19 par la Direction QHSE Corporate de Bolloré Logistics (possibilité de faire appel à un service d'assistance psychologique étendu aux ayants droit) ;
 - mise en place d'une task force à l'été 2020 pour préparer l'adaptation de l'offre de service à l'arrivée des vaccins, composée de 6 000 experts répartis dans 24 pays.
- Spécificités Bolloré Energy :
 - La mobilisation de Bolloré Energy en cette période de crise sanitaire a permis d'assurer l'approvisionnement en GNR (gazole non routier) des entreprises agricoles particulièrement sollicitées pour répondre aux besoins alimentaires de sa population (voir chapitre 2 – 1.2.1. Fédérer et protéger les femmes et les hommes, première force de l'entreprise).
 - mise en place de primes PEPA (prime exceptionnelle de pouvoir d'achat) pour les métiers de chauffeurs livreurs et techniciens service chauffage.

2 Performance extra-financière du Groupe Bolloré

2. Plan de vigilance du Groupe Bolloré

- Spécificités des activités Stockage d'électricité et systèmes : Les entités ont mobilisé leurs ressources dans un effort d'innovation pour assurer la santé des personnes, dont voici quelques exemples :
 - Blue Systems a proposé de nouvelles applications telles que le SafeFlow (solution de monitoring développée par Automatic Systems proposant un suivi de température et de port du masque intégrée à ses équipements de contrôle d'accès, comptage du nombre maximal de personnes pouvant entrer dans un bâtiment) ;
 - développement d'un dispositif de mesure de la température, et de la Touchless Solution, un logiciel permettant l'utilisation d'équipements (bornes d'enregistrements, distributeurs de titres de transport) sans avoir à les toucher, par EASIER ;

- la Smart Mobility Platform : outil de gestion de crise permettant aux villes d'organiser leur espace urbain selon les flux de déplacements (il est ainsi possible de limiter l'accès aux zones de quarantaine lors d'épidémies).

Indicateurs

Bolloré Logistics	– 1 milliard de masques acheminés entre avril et juillet 2020 – 70 % des collaborateurs en télétravail au plus fort de la pandémie
Bolloré Energy	Approvisionnement de près de 18 000 entreprises agricoles françaises

2.3.3.2. CYCLE DE VIGILANCE DES PROCÉDURES DE STOCKAGE ET TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Exemple de mesures prises suite à l'explosion survenue au port de Beyrouth

IDENTIFICATION DU RISQUE

Activités : entités de Bolloré Transport & Logistics opérant dans le stockage et le transport de matières ou produits dangereux.

Risques : bien qu'étranger aux événements, cet accident a conduit le Groupe à renforcer sa vigilance sur ses propres activités de stockage et transport de produits dangereux.

TRAITEMENT DU RISQUE

Gouvernance : Directions QHSE de Bolloré Transport & Logistics.

Outils : la réalisation en 2020 d'une étude sur les conteneurs et produits dangereux a ainsi été menée sur les entités de Bolloré Transport & Logistics conduisant à une revue des procédures opérationnelles dédiées et à la mise en œuvre d'un plan d'action détaillé par activité. Cette mise à jour a notamment pris en considération les références locales (règlements d'exploitation des autorités portuaires et ferroviaires) et les références internationales modifiées en 2020, incombant à la gestion des matières dangereuses notamment :

- le Code international de l'IMDG (International Maritime Dangerous Goods) prévalant sur la manutention et le stockage des conteneurs dangereux au sein des terminaux portuaires ;
- l'accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR) pour le transport routier ;

- le règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses (RID) pour le transport ferroviaire.

Des procédures opérationnelles internes, SOP (Standard Operating Procedures), sont venues renforcer cette documentation compte tenu de l'évolution des réglementations et servent également pour la formation du personnel opérationnel.

Objectifs : en 2021, Bolloré Ports prévoit de renforcer la sensibilisation de ses partenaires à la pénibilité et la spécificité de manutention et de stockage de conteneurs dangereux, notamment les enlèvements ou réceptions sous palans, tant en termes de planification qu'en termes d'impact sur les productivités navires. La gestion des conteneurs dangereux doit suivre un process spécifique clairement défini par le Groupe et communiqué aux tiers.

2.3.3.3. CYCLE DE VIGILANCE AU SEIN DES ACTIVITÉS MINING DE BOLLORÉ LOGISTICS

Le Groupe Bolloré n'exerce pas d'activités d'extraction minière. Néanmoins, en ligne avec ses engagements, dans le cadre de ses activités de transport et de logistique, le Groupe fait preuve de la plus grande vigilance dans la sélection de ses partenaires commerciaux et ses clients dans le transport de minerais.

IDENTIFICATION DU RISQUE

Activité : parmi les différentes catégories de services de transport proposées par la filiale Bolloré Logistics, les activités de transport au service de clients opérant dans l'industrie minière sont particulièrement illustratives de l'approche de cycle de vigilance déployée par le Groupe. En effet, ces activités s'opèrent dans la zone définie comme prioritaire au sens du plan de vigilance et sont, de par leur nature, à risques multiples. Cette activité est intégrée au secteur Oil & Gas Mining and Chemical, qui représente environ 18 % des activités de Bolloré Logistics.

Pays identifiés : en cohérence avec la méthodologie de priorisation explicitée au sein du plan de vigilance, les pays localisés au sein de la zone géographique vigilance ont été identifiés comme prioritaires (République démocratique du

Congo, Zambie, Rwanda, Burundi, Tanzanie, Sénégal, Burkina Faso, Mali, Côte d'Ivoire, Mauritanie).

Risques : Bolloré Logistics n'exerce aucune activité d'extraction de minerais mais est amenée à effectuer des prestations de transport pour des clients opérant dans ce secteur. Or, les problématiques reconnues dans l'industrie minière sont nombreuses : risques de contribution directe ou indirecte aux conflits, et graves violations des droits humains associés à l'extraction, au commerce, au traitement et à l'exportation des ressources ; tolérer, profiter, contribuer, ou assister au travail obligatoire ou travail des enfants ; exploitation illégale des terres, délocalisations, pollution des milieux et atteinte à la santé des populations locales.

TRAITEMENT DU RISQUE

Gouvernance : les risques environnementaux, sociaux et sociétaux associés aux activités de transport et de logistique de minerais ont été identifiés depuis de nombreuses années, font l'objet de mises à jour régulières, et sont principalement traités par les Directions QHSE, qui s'appuient sur différents outils et process.

Outils : les chartes et politiques générales de Bolloré Logistics encadrant les activités en Afrique, y compris les activités de transport de produits miniers, couvrent l'ensemble des enjeux identifiés :

- chartes du dispositif éthique Groupe : Charte Éthique et RSE, incluant la Charte droits humains, la Charte Diversité et Inclusion, ainsi que la Charte achats responsables ;
- procédures QHSE : règles générales de conduite Afrique, politiques qualité, politiques préventives en matière de drogues et d'alcool, santé, HSE et sûreté, référencement et suivi des transporteurs au sein de la base de données interne, plateforme de pilotage corporate Bolloré Logistics « B'Excellent » dédiée aux activités Qualité, Santé, Sécurité et Environnement ;
- la Charte du transporteur : charte qualité à signer par les transporteurs sous-traitants en même temps que le contrat, rappelant notamment la nécessaire conformité avec les exigences du Groupe concernant l'interdiction de recours direct ou indirect au travail des enfants, ou encore la conformité au Code de conduite Groupe ;
- la politique des minerais de conflits.

Le système de management intégré QHSE comprend plusieurs procédures, adaptées au territoire africain. Un état des certifications par pays est suivi, avec une gestion des certifications au niveau global. En 2019, la région Afrique avait obtenu une certification multisite incluant les entités du Groupe présentes en Afrique et déjà certifiées. En 2020, une nouvelle étape a été franchie avec l'obtention d'une certification globale, qui couvre maintenant l'Afrique et les autres régions du Groupe. Cette certification permet une harmonisation des pratiques au sein du Groupe et un meilleur contrôle des opérations réalisées par les entités locales.

Participation au programme ITSCI, relatif à la chaîne d'approvisionnement responsable de minerais et à leur traçabilité, dans la région des Grands Lacs.

Certifications et référentiels suivis par la division

ISO 9001	Management de la qualité
ICMC	Transport et stockage de cyanure
OHSAS 18001	Management de la santé et de la sécurité au travail
SQAS	Systèmes qualité, sécurité et environnement en lien avec le transport de marchandises dangereuses
ISO 22000	Sécurité des denrées alimentaires
ISO 14001	Management environnemental
TAPA FSR C	Sûreté des entrepôts
GDP/GSP	Référentiel OMS sur la distribution et le stockage des produits pharmaceutiques (obtenue en 2020)

Cadre général de maîtrise des risques

Les divisions du Groupe Bolloré mettent en place des procédures d'atténuation des risques prenant en compte toutes leurs parties prenantes : salariés, sous-traitants et prestataires réalisant des missions sur les installations du Groupe, ainsi que les communautés avoisinantes. Des formations obligatoires afférentes à chacune des dimensions ci-dessous sont détaillées dans un standard Bolloré Logistics. Dans le cadre des activités de transport et logistique spécifiques au secteur industriel minier, la maîtrise des risques associés repose notamment sur deux aspects identifiés comme prioritaires :

- un encadrement strict de la sous-traitance ;
- la gestion des produits dangereux.

• Encadrement de la sous-traitance

La gestion des sous-traitants et des tiers fait l'objet d'un encadrement spécifique comprenant :

- une procédure de sélection et évaluation annuelle ;
- une annexe à tous les contrats de sous-traitance hors transport listant les engagements minimaux attendus de la part des sous-traitants (QHSE minimum requirements) ;
- une annexe à tous les contrats de sous-traitance de transport listant les engagements minimaux attendus de la part des sous-traitants (Subcontracted road transport requirements) ;

- l'intégration de la Charte du transporteur, rappelant les documents justificatifs exigés et attendus de la part des prestataires, et soulevant les formations obligatoires devant être suivies (procédures spécifiques Bolloré Logistics, mise à niveau, etc.) ;
- l'intégration de la clause RSE : un dispositif en cours de déploiement dans les différents départements achats, devant être intégré dans tous les processus de contractualisation d'ici à 2022 ;
- une procédure de management des sous-traitants, définissant les contrôles réalisés par Bolloré Logistics (HSE management of subcontractors) ;
- dans le cadre de la certification ISO 9001, pour chaque entité certifiée, une fiche d'identité pour chaque processus a été mise en place. L'un des éléments de cette fiche est l'identification des parties intéressées et de leurs attentes. Cette fiche a été identifiée en 2018 comme un support possible pour le renforcement des process relevant du devoir de vigilance/RSE.

• Gestion des produits dangereux

Concernant la gestion des produits dangereux, une procédure spécifique détaille la façon dont les marchandises dangereuses sont gérées, stockées et transportées. Les rares cas de situations accidentelles ayant un impact sur l'environnement sont également couverts par des procédures formalisées spécifiques : déversement accidentel, prévention/protection incendie par exemple. Le transport de cyanure fait l'objet de plans particuliers.

Une réponse de gestion de crise : Bolloré Logistics dispose d'une procédure *Crisis Management Process*, explicitant l'organisation à mettre en place face à une situation de crise et décrivant les procédures et outils pour coordonner la communication aussi bien au sein de l'entreprise qu'avec les parties prenantes externes (médias, autorités locales et autres tierces parties). Ce document identifie plusieurs catégories de risques selon différents événements (catastrophes naturelles, violations des droits humains, défaut des installations, accidents industriels, crises politiques ou sanitaires etc.) et propose une méthodologie de réponse. Cette procédure est complétée par un plan de continuité des activités, par pays, pour permettre un retour à la normale au plus vite en cas de situation d'urgence.

• Une vigilance spécifique selon les étapes

Une vigilance spécifique est assurée à chaque étape de l'activité, compte tenu des enjeux associés aux phases d'import et d'export des activités minières, respectivement :

- les phases de construction (import) ;
- les phases de transport des matières premières (export) telles que le cuivre, le matériel de supply aux mines et agents chimiques d'extraction comme le cyanure.

Phase d'import

Préparation de la phase d'export des minerais

- Conformément à ses engagements, le Groupe considère que sa responsabilité démarre dès lors qu'un projet est aspecté. Le processus de mise en place des procédures de l'export d'un minerai s'organise plusieurs années en amont de la phase d'exploitation, encadré par un suivi réalisé dans une approche qualitative stricte, autour de critères précis et d'une méthodologie de screening et de profilage des sociétés concernées.
- Lorsqu'un projet ne remplit pas les critères de Bolloré Logistics, il est décidé de décliner la participation de Bolloré Logistics à la phase d'import et à la phase d'export.

Phase d'export

Identification des risques

Trois types de minerais font l'objet d'une vigilance accrue : le tantal, l'étain et le tungstène, regroupés sous l'appellation des « minerais 3Ts ». Essentiels dans la manufacture de nombreux produits électroniques, ces minerais sont susceptibles de passer entre les mains de nombreux intermédiaires, y compris via des méthodes frauduleuses. Le Groupe, en tant que commissionnaire, peut faire partie de la chaîne d'approvisionnement de tels minerais et déploie en conséquence tous ses outils pour assurer une diligence raisonnable afin de prévenir les risques.

Des road surveys sont réalisés systématiquement en amont d'un projet pour identifier les routes à utiliser, les zones à risques, les zones de stationnement, ponts et villages existants à traverser. Cela permet de repérer les potentielles difficultés propres à chaque trajet. Un rapport est ensuite réalisé pour répertorier tous les points identifiés dans le cadre de cette analyse et y adjoindre les actions de maîtrise des risques dans le but d'optimiser la sécurité. Il identifie notamment, avec photos, les établissements scolaires sur l'itinéraire, les nids-de-poule et dos-d'âne, les marchés, les lignes électriques, ou tout autre élément significatif, et précise le comportement à adopter face à ceux-ci. Des projets ont déjà été refusés car ils impliquaient trop de risques (nombreux villages, routes non praticables).

2 Performance extra-financière du Groupe Bolloré

2. Plan de vigilance du Groupe Bolloré

Organisation de l'export des minerais

Pour garantir et mettre en œuvre les meilleurs standards en matière de santé, sécurité et droits humains attendus au sein de son activité logistique, le Groupe ne traite qu'avec des partenaires membres de l'ITSCI, un programme de traçabilité conforme aux recommandations de l'OCDE sur les chaînes d'approvisionnement en minéraux responsables, qui s'efforce d'éviter le financement des conflits, les violations des droits humains ou d'autres risques tels que la corruption dans les chaînes d'approvisionnement en minéraux, en vue de répondre au problème des minerais de sang, notamment dans la région des Grands Lacs.

Déploiement d'une diligence raisonnable vis-à-vis des clients ou appels d'offres du secteur minier

Le programme ITSCI aide également les entreprises à établir la diligence raisonnable par le biais d'évaluations des risques et d'audits indépendants, et établit et communique mensuellement une liste d'organismes (mines, exportateurs) présentant des informations incohérentes. Par principe de précaution, le Groupe exclut toute collaboration avec ces organismes. Les transporteurs font quant à eux l'objet d'une gestion interne et de procédures Groupe spécifiques. Cette diligence raisonnable est systématiquement réalisée pour les nouveaux entrants, couplée à un audit de terrain.

Mesure de réduction des risques santé, sécurité et environnement

Dans le cadre de ses activités logistiques, le transport d'intrants chimiques implique la gestion et le stockage de matières et produits dangereux. Le système de management QHSE intégré de Bolloré Logistics permet de réduire l'impact environnemental de ses activités, et de garantir les meilleurs standards

en matière de santé et sécurité. Dans ce cadre, le cyanure fait l'objet de mesures spécifiques et d'un encadrement strict, notamment à travers la certification ICMC (*International Cyanide Management Code*) qui impose de nombreuses exigences afin de mettre les procédés sous contrôle et complétant les réglementations nationales et internationales. En 2020, cinq entités du Groupe (BTL Burkina, BTL Côte d'Ivoire, BTL Ghana, BTL Sénégal et Sogeco Mauritanie) ont la certification ICMC relative au transport de cyanure. L'entité BTL Ghana (seule entité du Groupe à réaliser ce type d'opération) a également obtenu la certification de ses opérations d'entreposage du cyanure. Les audits de renouvellement ont lieu tous les trois ans. Les derniers audits ont été réalisés en 2019. Des formations spécifiques sont dispensées aux chauffeurs. Chaque départ de convoi fait l'objet d'une inspection de l'ensemble des camions. Les véhicules suivent une maintenance préventive au moins une fois par an, et un plan de maintenance est exigé des sous-traitants de Bolloré Logistics. Toutes les parties impliquées dans le transport du cyanure sont tenues d'assister aux formations.

Consultation et dialogue avec les parties prenantes

Des sessions de concertation avec les populations des communes traversées par les convois transportant les produits les plus sensibles sont organisées au travers de ces road surveys. Les échanges sont formalisés par la signature d'une fiche de présence et des référents sont nommés dans chaque pays afin de maintenir un dialogue. Dans une logique d'amélioration continue, les membres de l'ITSCI, dont le Groupe Bolloré est lui-même adhérent, se réunissent annuellement dans les locaux de l'OCDE, dans le cadre de conférences et d'échanges de bonnes pratiques de maîtrise des risques associés aux minerais 3Ts.

Indicateurs cycle de vigilance mining

	2020	2019	2018
Nombre d'accidents liés au transport de cyanure d'hydrogène	0	0	1
Nombre de déversements accidentels	0	3	0
Nombre de non-conformités lors des audits tierce partie sur le code ICMC	NA	0	0

NA : non applicable.

TABLEAU DES INDICATEURS VIGILANCE

Les données présentées dans le tableau ont vocation à illustrer la performance de l'approche de vigilance raisonnable du Groupe sur la zone géographique prioritaire identifiée (voir 2.2. Méthodologie) et servent à guider les choix de plans d'action à déployer. Ce périmètre « zone prioritaire vigilance » correspond à 48,18 % de l'effectif Groupe (hors activités de communication)*.

	2020	2019
Enjeux santé et sécurité		
Part des salariés pouvant bénéficier d'une couverture sociale ⁽¹⁾	99,9 %	97 %
Part des entités où la couverture santé couvre les ayants droit	91 %	91 %
Part des entités où la couverture santé est plus favorable que ce que prévoit l'obligation légale	86 %	92 %
Part des salariés pouvant bénéficier d'un suivi médical régulier proposé par l'entreprise ⁽²⁾	97 %	92 %
Part d'entités où le service médical proposé est gratuit pour les collaborateurs	82 %	78 %
Taux de gravité des accidents du travail pour les salariés (x 1 000)	0,15	0,11
Taux de fréquence des accidents du travail pour les salariés (x 1 000 000)	5,19	5,37
Heures de formations HSE à destination des salariés	127 134	132 072
Heures de formations HSE à destination des salariés sous-traitants	127 935	94 930
Enjeux environnement		
Part des entités disposant d'une politique environnementale	78 %	80 %
Part des entités ayant mis en place des mesures pour prévenir les risques environnementaux ⁽³⁾	95 %	53 %
Part des entités ayant mis en place des actions de protection de l'environnement sans avoir réalisé de cartographie des risques/analyses environnementales	50 %	50 %
Enjeux droits humains		
Nombre d'accords collectifs signés	52	63
Nombre d'entités où les salariés ont la possibilité de bénéficier d'une représentation syndicale et/ou d'une représentation du personnel	96 %	97 %
Part de femmes ayant reçu au moins une action de formation ⁽⁴⁾	34 %	53 %
Nombre d'entités ayant mené des actions de sensibilisation et/ou de facilitation en faveur de l'inclusion sociale, de la diversité ou de la non-discrimination	21 %	26 %
Part de managers employés localement	92 %	88 %
Part d'étudiants recrutés issus d'une école ou université partenaire ⁽⁵⁾	65 %	34 %
Part de salariés ayant reçu au moins une action de formation	28 %	55 %
Pourcentage de CDD transformés en CDI par rapport au Groupe	54 %	59 %

(1) Pour 42,11 % des entités, il ne s'agit pas d'une obligation légale.

(2) Inclut tout salarié qui a la possibilité d'accéder à un suivi médical grâce à l'entreprise, même s'il n'en a pas fait usage au cours de l'année. Les entités de ce périmètre correspondent à 81,94 % des entités du Groupe proposant un suivi médical gratuit pour les collaborateurs.

(3) Sur les entités ayant réalisé une cartographie des risques, soit 47 %.

(4) Par rapport à l'effectif féminin du périmètre vigilance.

(5) Soit 75,69 % des employés recrutés à l'issue de leur période de stage/d'alternance au sein du Groupe Bolloré en 2020. Les étudiants en stage au sein des entités de la zone prioritaire vigilance représentent 59,64 % des étudiants en stage au sein du Groupe Bolloré.

* Périmètre correspondant à la zone prioritaire vigilance, comprenant 25 pays (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Ghana, Kenya, Liberia, Malawi, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Ouganda, République centrafricaine, République de Guinée, République démocratique du Congo, Sénégal, Sierra Leone, Tanzanie, Tchad, Togo, Union des Comores, Zambie).